

Inventaire des problèmes identifiés dans le recrutement des ATER et propositions

La plupart des universités ont encore des procédures de candidatures disparates :

- certaines requièrent des candidat.e.s qu'ils.elles s'inscrivent sur Altaïr, téléchargent et remplissent un dossier propre à l'université puis le renvoient en version papier avec les pièces complémentaires ;
- certaines requièrent des candidat.e.s qu'ils.elles s'inscrivent sur Altaïr, téléchargent et remplissent un dossier propre à l'université, le numérisent et le renvoient par mail ou via une application spécifique, avec les pièces complémentaires ;
- certaines requièrent des candidat.e.s qu'ils.elles s'inscrivent sur Altaïr, puis s'inscrivent sur une autre application propre à l'université, remplissent un dossier spécifique en ligne et le renvoient par mail ou via l'application propre à l'université ou encore par voie postale, avec les pièces complémentaires ;
- certaines ne requièrent pas d'inscription sur Altaïr et n'utilisent que des applications spécifiques, avec candidatures entièrement ou partiellement dématérialisées....

Cette hétérogénéité a de diverses conséquences fâcheuses pour un.e candidat.e. La première étant que les candidat.e.s doivent faire une veille hors Altaïr, pour ne pas manquer l'ouverture d'un poste par une université qui n'utilise pas Altaïr. La seconde étant que les candidat.e.s perdent un temps démesuré pour identifier et suivre ces procédures toujours différentes alors qu'ils font parfois 40 à 50 dossiers (puisque les profils de postes ne sont que rarement précisés, la plupart de ces candidatures sont parfaitement inutiles...).

Un semblant d'harmonisation des procédures de candidatures serait souhaitable.

Cette perte de temps est encore accrue par le fait que, quelle que soit la procédure, toutes les universités ont des listes différentes de pièces administratives à fournir en complément du dossier scientifique (qui lui-même varie...). **Les dossiers de candidatures doivent être harmonisés et réduits.** Les candidat.e.s doivent vérifier parfois 40 ou 50 fois que le set *spécifique* de pièces pour telle université est bien complet.

Il semble en réalité tout à fait envisageable et rationnel de **limiter le nombre de pièces requises pour la candidature au strict nécessaire** :

- une page de renseignements administratifs ;
- un CV avec liste des travaux et articles ;
- une lettre de motivation ;
- une déclaration sur l'honneur conjointe qui fasse acte de candidature, et qui atteste du statut du ou de la candidat.e
- une attestation du/de la directeur/trice de la soutenance dans un délai d'un an le cas échéant.

Les autres pièces (copie de la carte d'identité, copie des (anciens) contrats doctoraux ou des anciens contrats d'ATER, copie du diplôme de master ou de doctorat, la copie de la carte vitale, les engagements à se présenter au prochain concours des enseignants chercheurs, à démissionner...) pourraient parfaitement n'être fournies que par les candidat.e.s effectivement recruté.e.s.

Certaines universités ne demandent d'ailleurs d'ores et déjà presque aucunes pièces administratives aux candidat.e.s.

Les candidatures ainsi réduites et harmonisées pourraient être entièrement numérisées. A l'heure actuelle, les dossiers font parfois plus de 30 pages (hors copies des articles, chapitres et rapports de soutenance parfois demandés), notamment quand les universités demandent à la fois de remplir leurs dossiers et d'envoyer une copie intégrale de la candidature Altaïr (!). L'impression et l'affranchissement des dossiers de candidatures représentent un coût important pour les candidat.e.s qui candidatent dans plusieurs sections et dans de nombreuses universités.

En tout état de cause, les pièces administratives (réduites ou non, harmonisées ou non) pourraient être fournies par les candidats une fois pour toutes, via Altaïr.

Si ces changements ne pouvaient être réalisés prochainement, **il faudrait au moins que les universités cessent de demander une version imprimée (quand ça n'est pas deux !) du dossier Altaïr.** Ce dossier scientifique -qui peut faire jusqu'à 15 pages- fait doublon avec les cv. Il est parfaitement illisible du fait de sa mise en page. Il n'est évidemment pas lu comme tel mais utilisé comme preuve du fait que l'inscription sur Altaïr a été faite. Alors qu'il suffirait d'imprimer le récépissé qui ne fait qu'une page !

Il faut en outre résoudre le problème de serveur qui fait que **l'application ne fonctionne que de manière intermittente**, ce qui pose de sérieux problèmes pour respecter les dates limites d'enregistrement des candidatures.

Si les universités persistent à vouloir obliger les candidat.e.s à remplir deux dossiers (un dossier Altaïr et leurs dossiers), elles pourraient **a minima fusionner les différentes déclarations** (de candidature, de situation...). Certaines le font déjà.

Soulignons enfin un problème plus général. Les universités ne donnent quasiment aucune indication sur les postes, ce qui a pour conséquence de multiplier les candidatures inappropriées.

Le bureau de l'ANCSMP, 24 février 2016